



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pharmaciens

Question orale n° 1848

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la question de la baisse du pouvoir d'achat des pharmaciens. La politique du Gouvernement en matière de santé touche durement tous les assurés sociaux. Ils subissent en effet une vague de déremboursement qui a pour conséquence immédiate un accroissement de leurs dépenses, notamment à travers le relèvement du forfait hospitalier, l'instauration d'un ticket modérateur de un euro sur les consultations et de dix-huit euros sur les actes médicaux de plus de quatre-vingt-onze euros. À ces mesures, il convient d'ajouter les nombreux déremboursements de médicaments. Ces mesures touchent bien entendu les assurés mais aussi les pharmacies d'officine. Le président de l'Union nationale des pharmacies de France (Unpf), a exprimé l'idée que certaines mesures du plan médicament, comme les baisses de prix, les déremboursements et les nouveaux conditionnements, auront des effets délétères sur l'économie des officines. Le chiffre d'une perte annuelle de 30 000 euros est avancé. Par ailleurs, le protocole du 6 janvier relatif à la permanence pharmaceutique a en outre abordé la question des gardes des pharmaciens. Il prévoit simplement l'indemnisation du service de garde et d'urgence « à hauteur de soixante-quinze euros par nuit de garde, journée du dimanche et jour férié à compter du 15 avril 2006 ». Ces tarifs connaissent une baisse significative et ne correspondent plus à la charge de travail allouée aux pharmaciens pendant les jours de garde. Pour sauvegarder notre système de sécurité sociale fondé sur la solidarité, et face à la concurrence des grandes surfaces, il est nécessaire, contrairement à la politique menée depuis trois ans, qui dresse des barrières financières devant l'accès aux soins sans réduire les déficits, de répartir équitablement les efforts entre tous les acteurs compte tenu de leur rôle de proximité. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de sauvegarder le pouvoir d'achat des pharmaciens, officines souvent au cœur du tissu social dans nos villes et auxquelles nos concitoyens sont très attachés.

Texte de la réponse

POUVOIR D'ACHAT DES PHARMACIENS

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Andrieux, pour exposer sa question, n° 1848.

Mme Sylvie Andrieux. Je souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la baisse du pouvoir d'achat des pharmaciens et sur la tarification des honoraires versés à ceux qui assurent un service de garde.

La politique du Gouvernement en matière de santé touche durement tous les assurés sociaux. En effet, la vague de déremboursements a pour conséquence immédiate un accroissement de leurs dépenses, notamment au travers du relèvement du forfait hospitalier ou de l'instauration d'un ticket modérateur. À ces mesures, il convient d'ajouter les nombreux déremboursements de médicaments qui pèsent aussi sur le pouvoir d'achat des pharmaciens d'officine, de même que les mesures relatives au système des services de garde réglementé à l'article L. 5125-22 du code de la santé publique.

Les services du ministère de la santé ont publié le 1er septembre dernier un arrêté relatif aux honoraires perçus par les pharmaciens assurant les services de garde. Celui-ci, qui devait initialement être publié en avril 2005,

prévoit simplement l'indemnisation du service de garde et d'urgence " à hauteur de soixante-quinze euros par nuit de garde, journée du dimanche et jour férié ". Ces tarifs connaissent une baisse significative et ne correspondent plus à la charge de travail des pharmaciens pendant les jours de garde.

Dans ma circonscription, située dans les quartiers Nord de Marseille, les commerçants participent activement à la vie des habitants. Au-delà du service de proximité qu'ils offrent en matière de santé publique, les pharmaciens sont pourvoyeurs de lien social, au même titre que le secteur associatif. Tout au long de l'année, y compris les dimanches et les jours fériés, ils se trouvent en première ligne face au désarroi et aux besoins de nos concitoyens les plus démunis. Comme les médecins ou les dentistes, les pharmaciens sont victimes, de plus en plus souvent, de vols répétés, de hold-up ou même de tentatives d'assassinat, comme cela a été le cas ce week-end encore au Canet.

Lors d'une précédente séance de questions orales sans débat, un député de la majorité a interrogé le ministre de la santé sur la permanence et la coordination de l'offre de soins dans les secteurs ruraux. Aujourd'hui, quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre afin de soutenir et de valoriser l'activité des officines, situées au coeur du tissu social de nos villes et auxquelles nos concitoyens sont très attachés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Madame la députée, nous partageons au moins une conviction, à savoir que les pharmaciens sont des acteurs centraux de notre système de santé et qu'ils participent à ce titre à l'effort nécessaire pour sauvegarder notre médecine et notre pharmacie à la française et ramener à l'équilibre les comptes de l'assurance maladie.

Entre 2004 et 2005, en dépit de la participation des pharmacies d'officine au redressement de l'assurance maladie, la marge brute des pharmaciens d'officine sur le seul champ du médicament remboursable a progressé de 5,2 % en moyenne, ce qui représente plus de 280 millions d'euros de revenus supplémentaires pour les pharmaciens de France. Entre 2000 et 2006, les marges ont augmenté de 1,8 milliard d'euros, soit près de 40 %. Ces chiffres correspondent aux analyses de la profession elle-même : je les reprends bien volontiers à mon compte.

Les évolutions des ventes de médicaments enregistrées en fin d'année 2006 permettent de conclure à un léger recul de la marge globale, qui serait limité à quelque 150 millions d'euros. Ce montant ne représenterait pas plus de 7 000 euros par officine, ce qui est nettement moins élevé que les chiffres que vous avancez.

De plus, ce chiffre ne tient pas compte des aspects de la politique gouvernementale susceptibles d'offrir des relais de croissance importants pour le développement de l'activité des pharmaciens en valorisant leur travail et leur expertise. Il s'agit en premier lieu de la politique du générique, qui donne d'excellents résultats en termes de substitution et permet d'augmenter la marge des pharmaciens. En effet, si le générique ne représente que 9 % du marché des officines, il entre pour 19 % dans leurs marges. Le formidable développement des médicaments génériques, encore encouragé par la convention des médecins de 2005, a donc un effet très positif sur le résultat des pharmacies d'officine.

En outre, contrairement à ce que vous affirmez, le Gouvernement a également été le premier à instaurer une rémunération spécifique forfaitaire du service de garde. D'autres réflexions sont en cours, notamment sur le rôle du pharmacien en matière d'automédication.

Enfin, le Gouvernement reste attaché à la politique de santé publique menée avec les officinaux et s'est opposé à l'idée de permettre l'accès aux médicaments dans les grandes surfaces.

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Andrieux.

Mme Sylvie Andrieux. J'ai bien compris votre réponse, monsieur le ministre : vous paraissez satisfait de la politique du Gouvernement en la matière. Je ne pense pas qu'elle soit aussi parfaite que vous le laissez entendre. C'est pourquoi, tout en arpentant les rues des quartiers les plus populaires, je relaierai votre réponse auprès des pharmaciens : ils sauront dès lors quoi penser, d'autant qu'ils se trouvent aujourd'hui dans l'obligation de licencier, ce qui ne s'était jamais vu dans la profession il y a encore quelques années.

Quant à la politique en faveur des génériques, je tiens à souligner qu'il n'est pas facile pour les pharmaciens d'être confrontés à une population qui, connaissant mal ce type de médicaments, les acceptent très difficilement.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1848

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 921

Réponse publiée le : 31 janvier 2007, page 727

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 janvier 2007